

Projet d'établissement

*Le respect s'entretient comme la fleur
dans le jardin.*



Je lis, j'écris, je crée !



Projet d'établissement

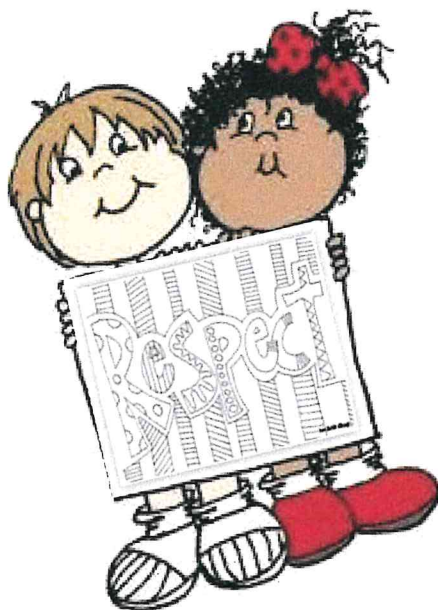
INTRODUCTION

Notre projet d'établissement exprime la volonté collective de concrétiser les projets éducatifs et pédagogiques du Pouvoir Organisateur en réalisant les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, « Mission de l'école chrétienne », ainsi que des projets pédagogiques de la Fédéfoc.

Dans notre école, nous essaierons de développer deux priorités :

1 - Priorité à valeur éducative : le respect



2 - priorité à valeur pédagogique : Assurer la continuité en lire/écrire :
« aux 4 coins de la classe lire et écrire s'enlacent sur un air de créativité. »



*« Le respect s'entretient comme la fleur
dans le jardin. »*



Notre priorité :
Le respect :
la base d'une vie sociale plus harmonieuse.

OBJECTIFS GENERAUX

Amener l'enfant à respecter son environnement

Amener l'enfant à se respecter

Amener l'enfant à respecter tous les autres (enfants, enseignants, membres du personnel,...)

Amener l'enfant à respecter des règles

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Définir et appliquer des règles de respect de son environnement (classe, réfectoire, cours de récréation...)

Sensibiliser aux méfaits du bruit

Sensibiliser les enfants à une bonne hygiène, au respect de son corps, de son apparence

Diminuer la violence

Apprendre à vivre ensemble lors des classes de dépaysement

Sensibiliser tous les acteurs de l'école au thème du respect

Faire prendre conscience de la nécessité des règles

Observer des règles

ACTIONS POSSIBLES

Visites d'expositions

Mener des actions « Ecole propre » / « Service propreté » → responsabiliser les enfants

Mettre en place un système de rangement au sein des classes... Donner des responsabilités aux enfants

Mener une campagne « tri des déchets », mettre en place des activités sur le recyclage des déchets.

Aménager le réfectoire (musique calme,...)

Mener des actions visant à alléger le poids du cartable (affiches réalisées par les enfants, récréation de l'après-midi consacrée à la préparation du cartable)

Mener des projets « santé » :
 → Brossage des dents, poux, équilibre alimentaire...
 → « Collations saines » en maternelle et en primaire
 → Petit déjeuner santé

Privilégier le dialogue (bâton de parole)

Aménagement des cours :

Une cour réservée aux jeux calmes : petits bancs (lecture), coin créatif (tableau à la craie), jeux de société. L'autre cour réservée aux jeux de ballons (terrains tracés au sol)

Exploiter les jeux d'autrefois (via le cours d'éducation physique) et les jeux en bois (en cour de récréation)

Faire se rencontrer les partenaires de l'école : parents-enseignants-logopèdes, planning familial, ligue des familles ... lors de débats, réunions d'information.

Montrer aux parents le fonctionnement de l'école : réunion de rentrée et classes ouvertes en maternelle.

Petites réflexions à méditer qui seront affichées dans la cour, les couloirs.....

Rédiger une charte de vie de classe

Définir le R.O.I et en débattre

Système de bons points / bonus/malus - Baromètre du comportement

Je lis, j'écris, je crée !



Aux 4 coins de la classe, LIRE et ECRIRE s'enlacent sur un air de créativité

Activités

- Outil qui allie écriture, dessin, art.... de manière créative et originale Journal créatif
- Créations d'affiches, d'invitations, ... pour les diverses activités de l'école.
- Approper la culture de l'écrit grâce aux livres, documentaires.... empruntés régulièrement à la bibliothèque.
- Rédiger des textes en utilisant la dictée à l'adulte (pour les maternelles).
- Faciliter la création de récits, à l'aide d'illustrations, au travers d'albums sans texte.... amener l'enfant à développer son imagination.
- Découverte de différentes sortes de textes pour aboutir à la production d'écrits.
- Participation à des activités de lecture/écriture animées par des personnes ressources.
- Créer des articles pour le site internet de l'école.
- Création de livres reprenant une structure découverte en classe.

Activités au service de l'enfant

- Utilisation du tablier des contes Création de contes grâce à la banque de personnages: lieux, héros.....
- Mise en place d'un dictionnaire de graphismes
- Création d'une boîte à mots, de référentiels individuels.
- Création d'un dictionnaire mural dans lequel on classe les mots découverts.
- Construction d'une banque d'images pour créer des histoires.
- Utilisation de jeux de société pour travailler l'imagination clabla, imagiados, dixit, speech, story, cutes

Outils au service de la continuité

- Construction de référentiels qui suivent l'élève année après année.
- Valise de mots Elle accompagne l'enfant de la 3ème mat. à la 1ère primaire
- Fiches d'autocorrection.
- Traces d'albums et livres lus en classe carnet de lecture

Outils au service de l'enseignant

- Participation à des formations/concertations autour du savoir écrire - savoir lire.
- Utilisation des référents: socles de compétences et programme.
- Appel à des personnes ressources.

Ecole fondamentale libre mixte
5, rue Albert Moulin
7610 RUMES
069/64 71 73
Ecolelibrerumes@gmail.com



ASPECTS ADMINISTRATIFS

Aménagement de l'horaire hebdomadaire

- **Etude et garderie :** - du lundi au vendredi, garderie à partir de 7h15.
 - lundi, mardi, jeudi, vendredi, étude en 2 groupes de 15h45 à 16h15 pour les enfants de P1 et P2 de 15h45 à 16h45 pour les autres classes
 - garderie jusque 18h (jusque 17h le mercredi.)

Horaire des cours

De 8h30 à 12h05

De 13h30 à 15h25 (sauf le mercredi)

Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition primaire-secondaire

La liaison primaire-secondaire s'effectuera de la manière suivante :

- information par les fascicules proposés par le P.M.S
- durant le 3^{ème} trimestre, un membre du PMS rencontre les élèves de 6^{ème} primaire dans leur classe. Il informe les enfants sur l'enseignement secondaire, leur remet un dossier de documentation, les écoute et répond à toutes les questions qu'ils se posent concernant leur avenir, leur future école.
- participation libre des élèves à des journées organisées par certaines écoles secondaires.
- collaboration possible avec l'école secondaire qui souhaite connaître le parcours de l'élève qu'elle accueille.

Les modalités visant le non-redoublement

Durant la progression dans les cycles, des concertations sont organisées entre les titulaires du cycle concerné afin de tout mettre en œuvre pour le développement de l'enfant et donc de savoir ce qui a été fait les années précédentes et chercher ensemble ce qui peut encore être fait.

S'il y a nécessité, en fin de cycle, les titulaires, la direction et le P.M.S se réunissent pour statuer sur le passage de l'enfant au cycle suivant.

Si un enfant éprouve des difficultés dans son cursus scolaire, les parents sont régulièrement rencontrés par le titulaire, la direction et le P.M.S.

Organisation d'une année complémentaire

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes décrites ci-dessus.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'**une année complémentaire au maximum par étape.**

Cette mesure :

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ;
- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ;
- doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape.

En ce qui concerne la **première étape**, un élève peut bénéficier d'une année complémentaire :

- soit en maternelle; dans ce cas précis, il sera nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle
- soit au terme de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} primaire.

Il n'est par contre pas possible de bénéficier de 2 années complémentaires au sein de l'étape. L'élève qui a été maintenu en maternelle ne pourra donc plus bénéficier d'une telle année au terme de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} primaire.

En ce qui concerne la **seconde étape**, l'élève ne peut également y bénéficier que d'une seule année complémentaire, mais celle-ci ne doit pas nécessairement se situer après la 6ème primaire.

Un élève qui a déjà bénéficié d'une année complémentaire lors de la première étape pourra éventuellement bénéficier d'une nouvelle année complémentaire lors de la seconde étape. Cette possibilité ne doit toutefois être envisagée que dans de très rares cas, dans le seul intérêt de l'enfant. Si la première année complémentaire se situait au terme de la 1ère ou de la 2e primaire, cela signifie que l'élève devra fréquenter l'enseignement primaire durant un total de 8 années. Une dérogation pour maintien en primaire durant 8 années sera donc indispensable.

⇒ Des rencontres entre des titulaires, le PMS, la direction traiteront de la situation des enfants en difficultés d'apprentissage. Ils veilleront à un accompagnement spécifique et à l'instauration d'une aide particulière pour l'enfant en décrochage.

Un dossier est constitué. Dans celui-ci, on y note tout ce qui est mis en œuvre pour aider l'enfant : logopédie, la remédiation, activités différenciées, les contacts avec le PMS.....

En concertation avec les parents et la direction, au besoin le PMS, la titulaire propose une année complémentaire. Ce sont les parents qui prendront la décision finale.

Les dispositions concernant la gratuité de l'enseignement

Les articles 1.7.2-1 à 1.7.2-3 du décret du 3 mai 2019 portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun déterminent les frais qui peuvent être réclamés aux parents. (voir annexe 1)

Une information plus spécifique concernant la gratuité vous est également communiquée dans le ROI (annexe 2 ou 3 en fonction de la classe dans laquelle votre enfant est inscrit).

Les parents reçoivent, en début d'année scolaire, et à titre d'information, une estimation du montant des frais pouvant être réclamés au cours de l'année.

Après chaque trimestre, ils reçoivent un décompte périodique de l'ensemble des frais réclamés au cours des 3 derniers mois.

Communication entre l'équipe éducative et les responsables de l'enfant

En janvier/février et en juin, des réunions individuelles sont prévues au sein de l'école, entre les parents et les titulaires.

Le journal de classe permet une communication journalière, si nécessaire, entre les parents et le titulaire.

Un cahier de communications en section maternelle et une farde en section primaire est d'application. Chaque communication qui y figure doit être signée par les parents.

Les cours de langues

Les élèves de P5/P6 bénéficient de 2 périodes de seconde langue par semaine.

Grâce au subside de l'administration communale, une période de néerlandais est également dispensée, chaque semaine, aux élèves de P3 et P4.